

(Z) EGRET N° 70/4 du 12/1/70

Portant inscription au tableau d'avancement des  
Officiers d'Actives au titre de l'Année 1970.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS, DU TRAVAIL  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL D'ETAT

- VU - La Constitution du 30 Décembre 1969 ;
- VU - La Loi 16/61 du 16 Janvier 1961 portant organisation de la Défense du Territoire de la République Populaire du Congo ;
- VU - La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant organisation et recrutement des Forces Armées de la République Populaire du Congo ;
- VU - L'Ordonnance n° 1/69 du 6 Février 1969 modifiant la Loi 11/66 du 22 Juin 1966 portant création de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU - Le Décret 64/136 du 24 Avril 1964 sur l'avancement dans l'Armée modifié par le Décret 68/114 du 4 Mai 1968 ;
- VU - Le Décret 66/76 du 18 Février 1966 portant statut des Cadres de l'Armée ;
- VU - Le Décret 66/77 du 18 Février 1966 portant création d'Armes et services dépendant de l'Armée.

.....  
LE CONSEIL D'ETAT ENTENDU

(Z) E C R E T E :

.....  
Article 1er. - Sont inscrits au tableau d'avancement les Officiers d'Actives dont les noms suivent : .....

I - ARMEE DE TERRE

.....A- INFANTERIE (AEROPORTE)

POUR LE GRADE DE CAPITAINE

LES LIEUTENANTS

- 1- KOUML Paul
- 2- N'ZALAKANDA Blaise

B - CHANCELLERIE (ADMINISTRATIVE)

3- L E L O Gaston Edgar

INTENDANCE

4- K O U A M B A Boniface

II- GENDARMERIE

- 1- MEBIAMA Paulin
  - 2- MOUASSI-POSSO Pascal
- .....

Article 2.- Les nominations sont échelonnées par trimestre et seront prononcées par arrêté du Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil d'Etat, chargé de la Défense et de la Sécurité suivant l'ordre d'inscription au tableau d'avancement au premier de chaque trimestre.

Article 3.- Le Ministre des Finances et du Budget et le Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil chargé de la Défense et de la Sécurité sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution des prescriptions du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.

BRAZZAVILLE, le 12 JANVIER 1978

Par le Président du CC. du PTC  
Président de la République, Président  
du Conseil d'Etat, Chef de l'Etat



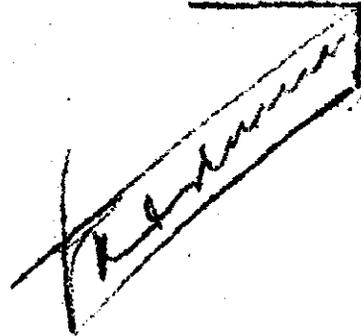
COMMANDANT M. N'GOUHI

Le Vice-Président du Conseil d'Etat  
Chargé du Plan et de l'Administration du  
Territoire.

~~COMMANDANT ALFRED RAOUL~~

Le Secrétaire d'Etat à la Présidence  
du Conseil d'Etat, Chargé de la Défense  
et de la Sécurité.

CAPITAINE S.L. GOMA



Le Ministre des Finances  
et du Budget



B. MATINGOU